



Précédents. Dans son [jugement du 27 février](#), la Cour d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles n'interdit pas l'extension de l'aéroport de Heathrow. Elle dit que l'autorisation délivrée par le gouvernement est illégale, car elle ne prend pas en compte la politique climatique du pays et ses engagements internationaux (accord de Paris). Concrètement, pour une entreprise, cette décision signifie que tout investissement n'intégrant pas une vision à long terme est susceptible d'être confronté à un obstacle juridique enrayant son développement futur. Dans un autre domaine, la banque australienne ANZ crée aussi un précédent en acceptant de compenser la « défaillance » d'un de ses clients cambodgiens en matière de droits humains (voir dans cette lettre). Certes, les campagnes d'opinion et la position du PCN australien la mettaient en porte-à-faux. Mais rien n'obligeait ANZ à faire ce geste, si ce n'est une auto-critique de sa propre « légèreté » dans le choix de son partenaire commercial, en contradiction avec sa politique interne.

CONTEXTES

Esclavage moderne, Ethiopie. Dans les pays pauvres, des milliers d'agences spécialisées dans le recrutement de candidats à l'expatriation fournissent une main-d'œuvre bon marché à certains pays, notamment situés dans le Golfe, où elle est souvent exploitée, parfois réduite en esclavage chez des particuliers (en tant que domestique) ou sur des chantiers de construction. En Ethiopie, en vertu d'une **nouvelle loi** qui devrait entrer en vigueur prochainement, les agents de placement exploitant les migrants ou ne les protégeant pas lorsqu'ils sont à l'étranger risqueront de **fortes amendes et de lourdes peines de prison**. Ceux qui saisiront des passeports ou retiendront des salaires, qui opèreront sans permis ou enverront des migrants vers des pays n'ayant pas conclu d'accord avec l'Éthiopie encourront jusqu'à douze ans de prison. Ils s'exposeront à la prison à vie si les travailleurs qu'ils envoient à l'étranger sont victimes d'atteinte à leurs droits humains, à leur vie, à leur intégrité physique ou mentale. La nouvelle législation comprend également un programme de sauvetage, de soutien et de réadaptation des victimes. Si cette loi est bien appliquée, elle pourrait améliorer nettement la situation des migrants éthiopiens.

Conditions de travail, justice, France

Plates-formes : entre flexibilité et précarité de l'emploi, la justice commence à trancher

Si l'émergence et l'essor de l'« ubérisation » ont pu être considérés comme une opportunité pour de nombreuses personnes désireuses de compléter leurs revenus et/ou de diversifier leurs activités, ce nouveau modèle économique est très vite devenu un symbole de la précarisation des emplois (horaires aléatoires, faibles revenus, prestations sociales réduites...). Les réactions des prestataires et des autorités publiques se sont multipliées à travers le monde pour s'opposer aux pratiques des plates-formes (**Uber, Deliveroo...**). Ainsi, le 11 septembre 2019, la Californie a-t-elle modifié sa législation (loi AB5) offrant ainsi la possibilité de requalifier le statut de travailleur indépendant en salarié dans plusieurs secteurs d'activité à partir du 1^{er} janvier 2020 ([IE n° 307](#)). Un recours déposé à la fin du mois de décembre par les sociétés Uber (transport) et Postmates (livraison de nourriture) visant à bloquer l'application de la loi a été rejeté, le 10 février dernier, par une juge californienne.

Plus proche de nous, ce sont plus de 120 chauffeurs qui ont saisi, le 31 janvier, le conseil des prud'hommes de Lyon pour demander une **requalification de leur contrat de prestation de service avec**

Uber en contrat de travail. Et plus récemment, un juge départiteur du conseil des prud'hommes de Paris a condamné la société Deliveroo (livraison de repas cuisinés) pour travail dissimulé, requalifiant un contrat de service conclu avec un de ses coursiers en contrat de travail. L'entreprise a été condamnée à verser 30 000 euros au livreur. Selon certains juristes et avocats, ces actions en justice qui fleurissent en Europe et ailleurs créent des brèches et pourraient se multiplier, l'enjeu étant, pour l'essentiel, de démontrer l'existence éventuelle d'un **lien de subordination** entre les plates-formes et les prestataires.

Partage de valeur, Chili, numérique. Le 26 février dernier, le président chilien Sebastián Piñera a promulgué une réforme fiscale. Celle-ci prévoit notamment la taxation du chiffre d'affaires des géants du numérique ayant des activités dans le pays sans y détenir d'établissement stable. Cela concerne, par exemple, des sociétés comme Netflix, Spotify, Amazon ou Airbnb. Cette taxe s'élèvera à 19 % et sera applicable à partir du 1^{er} juin prochain.

OUTILS, ANALYSES

Indices, finance. Dans un article à paraître dans le *Strategic Management Journal* (« *Do Investors Actually Value Sustainability Indices ? Replication, Development, and New Evidence on CSR Visibility* »), trois professeurs de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) – Luc Paugam, Hervé Stolowy, Rodolphe Durand – ont cherché à **déterminer si une entreprise pouvait tirer un avantage de son intégration dans le Dow Jones Sustainability Index (DJSI), un indice de durabilité**. Ils ont donc analysé les données relatives à des entreprises ayant été ajoutées, maintenues ou supprimées de l'indice DJSI durant la période 2005-2015. Ils ont ensuite comparé ces résultats à ceux obtenus pour un autre groupe d'entreprises notées par une autre agence de notation extra-financière et qui avaient une performance ESG similaire à celles des entreprises du DJSI, mais qui ne figuraient pas dans cet indice. Les résultats montrent que l'intégration ou la conservation d'une valeur dans le DJSI peuvent avoir un impact positif sur la visibilité d'une entreprise auprès des analystes financiers (jusqu'à cinq analystes de plus en dix ans) et sur le pourcentage d'actions détenues par les investisseurs de long terme.

GES, France, télécommunications. En 2007, Orange s'était fixé pour objectif de réduire ses émissions de CO2 en volume de 20 % d'ici à 2020, par rapport à 2006. Mais face à l'augmentation du nombre de ses clients et surtout à la croissance exponentielle des utilisations, le groupe a décidé en 2015 de définir de nouveaux objectifs, non plus en valeur absolue, mais en intensité calculée en fonction des types d'usage (voix, TV, Internet, transfert de données). Son objectif est désormais une baisse de 50 % par usage clients d'ici à 2020, par rapport à 2006. **Cela pose la question de la comparaison entre les opérateurs.** Aussi la secrétaire d'Etat française à la Transition écologique et solidaire a-t-elle réuni, le 20 février, les opérateurs et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) afin de leur demander de **travailler sur une méthodologie de calcul de leur impact carbone**. L'objectif est de permettre aux opérateurs d'informer les consommateurs de l'impact de leurs usages et de leurs appareils à partir du 1er janvier 2022. Si les opérateurs ne parviennent pas à se mettre d'accord, l'Ademe tranchera.

Climat. Selon le [rapport](#) du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié en 2018, si le monde parvient à être globalement « carbo-neutre » aux alentours de 2050, il aura 66 % de chances (soit un niveau de confiance moyen) de limiter à 1,5 °C l'augmentation de la température par rapport à l'ère préindustrielle. Selon une [étude](#) récente du groupe de réflexion Energy and Climate

Intelligence Unit (ECIU), **les pays, régions et villes qui ont, à ce jour, engagé une démarche législative fixant un objectif pour atteindre la neutralité carbone, représentent près de la moitié du PIB mondial** (alors qu'ils ne représentaient que 16 % il y a neuf mois). Certes, il ne s'agit que d'objectifs, mais cela suscite une lueur d'optimisme, surtout lorsqu'on constate la volonté de certaines villes et régions d'œuvrer dans cette direction en dépit du manque d'enthousiasme de leur gouvernement national.

ENGAGEMENT

Déchets, justice, Etats-Unis

Aux Etats-Unis, des entreprises, dont Danone, poursuivies à cause de leurs déchets plastiques

L'organisme à but non lucratif Earth Island Institute a lancé une [action juridique](#) auprès du tribunal du comté de San Mateo (Californie) contre dix sociétés productrices de plastique, parmi lesquelles Coca-Cola, PepsiCo, Nestlé, Danone (Danone North America). L'organisation veut **démontrer leur responsabilité dans la pollution par le plastique et dénoncer leur communication qui affirme que les emballages en plastique seraient recyclables**. Son avocate estime que « *pendant trop longtemps, elles [les sociétés productrices de plastique, NDLR] ont répercuté les coûts afférents sur la société qui comprend des organisations à but non lucratif comme Earth Island qui utilisent des fonds provenant de la générosité du public pour nettoyer leur gâchis* ». Elle ajoute que « *ces entreprises font la promotion de produits, puis créent des campagnes de désinformation afin que le public ne soit pas pleinement conscient des méfaits de ces produits lorsqu'il prend des décisions d'achat* ». Selon Earth Island, la grande majorité des plastiques dits recyclables ne sera, en réalité, jamais recyclée, et ce d'autant plus que la plupart des plastiques ne peuvent être recyclés qu'une seule fois. Sur les quelque 8,3 milliards de tonnes de plastique produits depuis 1950, seulement 9 % ont bénéficié d'un recyclage. Ce qui n'est pas recyclé est soit incinéré (ce qui soulève de nombreux problèmes de pollution de l'air et de santé publique) soit retrouvé sous la forme de déchets.

Climat, justice, Royaume-Uni, transport

L'extension de l'aéroport d'Heathrow jugée incompatible avec les engagements climatiques du pays

L'aéroport international de Londres Heathrow est le plus important d'Europe en nombre de passagers transportés. En 2009, le gouvernement travailliste a donné son feu vert à une extension, avec la construction d'une troisième piste. Ce projet a bénéficié alternativement d'un soutien ou d'un rejet de la part des gouvernements successifs. Finalement, les députés britanniques ont voté en sa faveur en juin 2018. Mais des organisations et des personnalités – parmi lesquelles des ONG, des autorités locales et le maire de Londres – **ont saisi la justice pour contester cette décision**. Le 27 février dernier, la Cour d'appel a jugé que l'autorisation de l'extension de l'aéroport accordée par le gouvernement était illégale, car elle ne tenait pas compte des engagements climatiques du pays, y compris dans le cadre de l'accord de Paris. Les juges ont estimé que pour qu'une troisième piste puisse être envisagée, il fallait qu'elle soit conforme à la politique climatique du Royaume-Uni. Le gouvernement a annoncé qu'il ne ferait pas appel de cette décision. De son côté, l'aéroport a indiqué qu'il l'attaquerait devant la Cour suprême. Cela étant, aux yeux de nombreux observateurs, **ce rejet ouvre de nouvelles possibilités aux militants climatiques pour contester les grands projets sur le terrain judiciaire** en Grande-Bretagne, mais aussi partout ailleurs. Pour les opérateurs d'aéroports, qui parient sur une augmentation du trafic, ce facteur de risque vient s'ajouter aux autres menaces d'origine climatique, telles que les événements météorologiques extrêmes ou la montée du niveau de la mer.

Droits et libertés, Australie, Cambodge, banques

Une banque indemnise des populations déplacées de force par un de ses anciens clients

Il s'agit d'un précédent majeur. En 2011, la filiale cambodgienne de la banque australienne ANZ (ANZ Royal Bank) avait consenti un prêt de 40 millions de dollars à la société sucrière Phnom Penh Sugar (PPS) pour la construction d'une usine de raffinage. PPS était une filiale du groupe LYP, dirigé par le sénateur cambodgien Ly Yong Phat, dont la corruption et les pratiques commerciales illégales étaient notoires. A l'époque où PPS recherchait des financements, des associations et les médias internationaux avaient dévoilé le recours de cette entreprise au travail des enfants, ainsi que ses violents affrontements avec des groupes locaux. **PPS était aussi accusée d'avoir, avec la complicité des autorités et de l'armée, saisi les terres et détruit les maisons de 681 familles** de la province de Kampong Spoe dans le sud-ouest du pays.

Une plainte avait été déposée en 2014 auprès du Point de contact national australien (PCN) par deux ONG (Equitable Cambodia et Inclusive Development International). En 2018, le PCN avait rédigé un rapport dans lequel il émettait un « *doute* » **sur la concordance entre l'approche officielle de la banque sur la question des droits humains et ses pratiques commerciales réelles**. En février 2020, ANZ a rencontré les familles cambodgiennes. Elle a reconnu que son niveau de diligence raisonnable préalable à l'octroi du prêt par sa filiale (dont elle a vendu sa participation de 55 % en mai 2018) avait été insuffisant et que ses efforts pour faire pression sur la société sucrière afin de compenser ces violations des droits de l'Homme avaient échoué. Le 27 février, ANZ a annoncé qu'elle acceptait d'indemniser près de 1 200 familles cambodgiennes déplacées de force. Le montant des indemnités n'a pas été dévoilé, mais il est considéré comme significatif par les associations impliquées. Ces dernières pensent également que **ce cas pourrait faire jurisprudence** et modifier l'attitude des banques en termes de responsabilité, en particulier dans le domaine de l'appropriation des terres, qui reste une pratique courante au Cambodge ([voir IE](#)).

Droits humains, engagement actionnarial, Chine, TIC. L'association SumOfUs avait déposé un projet de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'Apple ([IE n° 314](#)), qui s'est déroulée le 26 février 2020. Ce projet demandait que le groupe publie un rapport sur sa politique en matière de **liberté d'expression et d'accès à l'information en tant que droit humain fondamental**. Il faisait spécifiquement référence aux opérations d'Apple en Chine et à la suppression massive d'applications RVP (les réseaux privés virtuels permettent aux utilisateurs de contourner le pare-feu chinois qui vise à restreindre l'accès des sites implantés à l'étranger) de son App Store en 2017, au déréférencement d'au moins 634 applications considérées comme « illégales » par les autorités chinoises en 2018 et à la radiation de l'application du *New York Times* en 2017. Les actionnaires ont suivi la recommandation du conseil d'administration de la société et ont rejeté, avec 56,1 % des votes exprimés, le projet de résolution. Cette majorité assez peu prononcée fait dire à certains analystes que la politique d'Apple en matière de droits de l'Homme en Chine est devenue un risque important pour la compagnie et que sa position sur ce sujet pourrait rapidement changer.

ENTREPRISES

Management, Allemagne, automobile

Volkswagen va embaucher un jeune activiste climat pour stimuler le groupe de l'intérieur

La montée des jeunes au créneau pour « réclamer » un monde nouveau n'est pas un épiphénomène sans lendemain. Même s'il a surtout été visible sur la question climatique, **le mouvement concerne de**

nombreux domaines. Les Gen Z (les personnes nées après 1995) bousculent déjà les modes de consommation. Ainsi, dans une [étude récente](#), l'entreprise californienne ThreedUP – qui se considère comme la plus grande société de vente en ligne d'articles d'occasion dans le domaine de l'habillement – indique que 37 % des Américains de la génération Z affirment qu'ils achètent des vêtements, des chaussures et des accessoires d'occasion (le marché américain devrait atteindre 51 milliards de dollars en 2023 contre 24 milliards de dollars en 2018). Les campus des universités les plus prestigieuses (Polytechnique, Stanford...) voient émerger des mouvements de contestation vis-à-vis d'entreprises qui étaient, il y a peu, parmi les plus attractives, comme Total ([IE n° 315](#)) ou les sociétés de la Tech. Dans un article du 11 janvier 2020, le *New York Times* décrit ainsi la défiance des étudiants d'universités comme Berkeley, Brown, Yale ou Stanford à l'égard des entreprises technologiques. **Cet esprit critique peut néanmoins être également utilisé de manière positive par les entreprises.** C'est du moins ce que pense Herbert Diess, le directeur général de Volkswagen. Dans un article du 25 février, le *Financial Times* indique que le patron de l'entreprise allemande a décidé d'embaucher un ou une jeune responsable de campagne interne pour contester de manière « *agressive* » les politiques environnementales de l'entreprise qui, à ses yeux, progresse trop lentement dans la course au déploiement des véhicules électriques. La nouvelle recrue sera directement rattachée à Herbert Diess et bénéficiera d'un accès direct à d'autres hauts responsables du groupe.

Sécurité, Royaume-Uni, Amazon. Selon le syndicat britannique GMB, les autorités locales ont reçu, au cours des trois dernières années, **622 rapports d'accident** impliquant les entrepôts d'Amazon situés au Royaume-Uni (152 au cours de l'exercice 2016-17, 230 en 2017-2018 et 240 en 2018-2019). Le syndicat mentionne des rapports d'enquête faisant état d'une absence d'environnement de travail sûr, d'horaires de travail trop étendus altérant l'attention, d'un mutisme de la part de salariés craignant un licenciement... L'organisation syndicale dénonce également les campagnes de communication menées par le groupe pour vanter les conditions de travail dans ses entrepôts. Les députés de l'opposition ont donc réclamé l'ouverture urgente d'une enquête parlementaire.

Climat, biodiversité, Australie, Norvège, hydrocarbures **Equinor renonce à son projet d'exploration dans la Grande Baie australienne**

Lorsqu'un enjeu de société majeur émerge, même s'il n'emporte pas immédiatement l'adhésion, il la porte en germe. A un moment, l'évidence s'impose. **Le tout est de savoir quand il convient de rallier le mouvement.** Faut-il l'encourager ? Faut-il le suivre ? Ces questions se posent pour de nombreuses entreprises, surtout lorsqu'elles occupent une position de leader. C'est le cas du groupe pétrolier norvégien Equinor, première entreprise du pays. L'entreprise est d'autant plus observée que le fonds souverain norvégien – alimenté pour une grande part par les revenus excédentaires émanant de l'exploration pétrolière du pays – revendique une politique d'investissement responsable ([voir IE](#)).

C'est pourquoi la décision du groupe, annoncée le 25 février dernier, d'abandonner son projet de forage dans la Grande Baie australienne a été saluée comme une « *énorme victoire* » par les mouvements écologistes et une partie de la classe politique australienne, qui considèrent cet **espace maritime comme un sanctuaire unique pour la faune marine.** Lors de sa dernière assemblée générale, en mai 2019, ce projet avait fait l'objet de nombreuses interventions de la part de représentants d'organisations australiennes et norvégiennes, ainsi que d'un projet de résolution d'actionnaires (qui avait cependant recueilli un faible pourcentage d'adhésions de la part des votants). La résolution faisait

